

Pomponne, le 15 septembre 2022



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tel. : 01 60 07 78 22
Fax. : 01 60 07 75 44
mairie@pomponne.org

DECISION N° D2022-21

Objet : Contrat relatif à une prestation spectacle à l'occasion du Noël des séniors de la commune le mardi 6 décembre 2022 par l'entreprise PASCAL MELODY

Le Maire de Pomponne,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020-18 du Conseil municipal en date du 05 juillet 2020 donnant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, sur toute la durée de son mandat,

CONSIDERANT la nécessité de faire intervenir un prestataire pour la représentation d'un spectacle lors du Noël des séniors de la commune, organisé par la municipalité le mardi 6 décembre 2022.

DECIDE

Article 1er – DE SIGNER le contrat de cession pour la représentation d'un spectacle à l'occasion du Noël des séniors, organisé le mardi 6 décembre 2022, par l'entreprise Pascal MELODY, 68 rue Principale 60 890 VARINFROY pour un montant de 2976.30 HT (3140.00 Euros TTC)

Article 2 - DIT que la dépense sera inscrite au budget et imputée sur l'article 6232.

Article 3 - La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy et à Madame la comptable publique de Chelles.

Le Maire,


Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20220915-D2022-21-AR
Date de télétransmission : 19/09/2022
Date de réception préfecture : 19/09/2022